

Délibération 2025 / 01-02

L'an deux mil vingt-cinq le vingt et un janvier à onze heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mme Claudine DAURY-NEYRET.

Étaient absents excusés : Mrs Arnaud PICOUT, Didier LASSECHERE (procuration Christian FAUGERON), Jacques FAURE (procuration Raymond RABETEAU), Mmes France-Noëlle GIMENEZ (procuration Claudine DAURY-NEYRET), Mireille RECONDU (procuration Jean-François CHAMPEAU).

Secrétaire de séance : Mr Jean-François CHAMPEAU

* * * * *

BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
Virement de crédits

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2024 du budget assainissement,
- **Considérant** l'insuffisance de crédits aux comptes 6588 (Autres charges diverses de gestion courante), du budget assainissement en section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de procéder au virement de crédits suivant au budget assainissement 2024 :

FONCTIONNEMENT (dépenses) :

D : 61523 Réseaux	- 0.37 €
D : 6588 Autres charges diverses de gestion courante	+ 0.37 €

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 janvier 2025.

Le Maire,



Raymond RABETEAU